



Conseil municipal du 1^{er} avril 2022

1-Finances

Marc REBULLIOT, adjoint aux finances, présente l'état des taux et leurs évolutions

1.1. Vote des taux

Augmentation automatique des bases de 3,4 % décidée par l'Etat

Considérant les baisses des dotations de l'état aux communes, la disparition de la taxe d'habitation, l'importance du coefficient correcteur, la hausse énorme des charges pour les combustibles, l'augmentation des coûts des différents produits, il est proposé une augmentation des taux PB et PNB de 3 %.

Vote des Taux : (Délibération 2022-11)

"Le conseil municipal décide pour 2022 d'augmenter les taux d'imposition applicables en 2021 qui étaient de 31,88 %, sur les propriétés bâties et de 26,87 % sur les propriétés non bâties, de 3 % sur le territoire de la commune de Barges, et de les fixer en conséquence comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **32,84 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **27,68 %**

Moyenne départementale bâti 44,31%

Moyenne départementale non bâti 36,61%

VOTE : 2 Contre, 2 Abstentions, 11 Pour

1.2. Subventions aux associations (Délibération 2022-12)

Présentation des demandes des associations, échanges et attributions.

Il est proposé exceptionnellement d'attribuer une aide à l'Ukraine de 1 000 €.

Coopératives scolaires :

Maternelle :	870 €
Elémentaire Saulon :	690 €
Elémentaire Barges :	630 €
Total coopératives :	2 190 €

Associations :

Complètement Barges	750 €
Courir pour les animaux	300 €
Comité d'animation	250 €
ADAPEI	40 €
Passerelle du bonheur	50 €
L'école des métiers	50 €
Foyer rural Saulon LC	460 €
MJC Nuits	60 €
FACECO :	1 000 €
Total associations	2 960 €

Soit un total de 5 150 €

VOTE 1 abstention, 14 pour

1.3. Budget Prévisionnel 2022 (Délibération 2022-13)

Marc REBULLIOT, adjoint aux finances, présente la proposition de budget 2022.

Chaque ligne est détaillée et commentée.

Le récapitulatif du BP 2022 est le suivant :

Investissement

Dépenses	:	245 285,21	DONT	77 397,08	RAR
Report 2021		- 29 273,26			
Soit		- 274 558,47			
Recettes	:	143 619,60	DONT	106 670,34	(1068)

SOIT UN DEFICIT DE - 130 938,87

Afin d'équilibrer la section investissement il est nécessaire de créditer les recettes d'investissement par un **Versement de la section fonctionnement vers la section investissement de 130 938,87** cpte 021

Résultat de clôture section d'investissement : **0**

Fonctionnement

Dépenses		331 877,07
Recettes	:	271 223
Report 2021		+ 191 591,94
Soit		+ 462 815,94

SOIT EXCEDENT + 130 938,87

Versement de la section fonctionnement vers la section investissement de - 130 938,87 cpte 023

Résultat de clôture section de fonctionnement : **0**

VOTE

Le BP 2022 est voté à la majorité, 12 voix pour, 3 abstentions,

2-Personnel communal (Délibération 2022-14)

RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Monsieur le Maire propose d'instituer le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les agents communaux, moyen de récompenser nos agents en fonction de leur mérite, et de leur apporter un complément financier juste. Le RIFSEEP se compose de l'I.F.S.E. **indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise** et du CIA **complément indemnitare annuel**

Les bénéficiaires :

Personnel concerné : titulaires, non titulaires

Nous avons 3 agents (1 titulaire à Temps Plein et 2 non titulaires à temps partiel) catégorie C

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'instituer ces indemnités

Monsieur le maire prendra des arrêtés portant attribution de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et du CIA pour chaque agent concerné.

3-Urbanisme

3.1. Etude voirie poterie

Le BAFU a fait une estimation des travaux (150 000 €) et de son intervention (9 000 €) - il a confirmé la nécessité de faire toute la voirie (niveau de la chaussée, maîtrise des eaux pluviales). L'estimation du coût des travaux nous amènera certainement à les réaliser en deux tranches. (Subvention 30 000 € pour 100 000 € de travaux).

En outre le réseau d'eau potable de cette rue, qui date, environ 60 ans, est en mauvais état (constat VEOLIA). Ceci nous amènera à demander à la Communauté de Communes, qui exerce la compétence eau, de bien vouloir réhabiliter ce réseau.

Ces travaux que nous envisageons en 2023 seront peut-être obligés d'être repoussés à l'année 2024.

3.2. Zone artisanale - AUE a (Délibération 2022-15)

Monsieur le maire présente la situation :

*Vente de la parcelle 66, parcelle privée, à un entrepreneur (tertiaire)

*Emplacement réservé B le long des parcelles 66 et 65 -PLU 2009 : pour trottoir, chemin piétonnier. Cet emplacement réservé peut aller jusqu'à 10 m de large sur la longueur des parcelles.

*Proposition de ne « prendre » que la distance nécessaire et suffisante pour une voirie de 11m de large à partir de la limite existante rive droite.

Accord des différentes parties

VOTE à l'unanimité

3.3. Convention CC-service de l'urbanisme (Délibération 2022-16)

La CC propose aux communes adhérentes au service de l'urbanisme de signer une nouvelle convention. Nouveauté technique. Cette nouvelle convention officialise l'utilisation du guichet unique. Possibilité de déposer les documents d'urbanisme en ligne (en cliquant sur **LE GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME**) à l'adresse suivante :

<https://www.ccgevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com/urbanisme/#top>

VOTE à l'unanimité

3.4. Aménagement du carrefour D996-route des 4 vents par le conseil départemental.

(Délibération 2022-17)

Dans le cadre de son agrandissement, l'entreprise SONOFEP (plate-forme végétaux et distributeur de produits espaces), souhaite obtenir une nouvelle entrée-sortie sur la RD 996. Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a émis un avis favorable sur l'accès poids lourds SONOFEP prévu en limite de la zone agglomérée, sous réserve que l'entrée d'agglomération, englobant la voie communale C1 de Barges, fasse l'objet d'un aménagement permettant une réduction significative des vitesses à cet endroit. Pour améliorer l'efficacité des aménagements de sécurité engagés en entrée d'agglomération de Saulon-La-Rue sur la RD 996, il a été convenu avec les communes de Barges et de Saulon-La-Rue d'accompagner les travaux de sécurité réalisés par le Département de la Côte-d'Or en aménageant les trottoirs de part et d'autre de la RD 996.

L'entreprise SONOFEP participera également en partie au financement de ces aménagements de sécurité. L'aménagement concerté a pour objectif :

- d'inciter l'utilisateur à modérer sa vitesse
- de permettre le cheminement des piétons et des vélos le long de la RD 996
- de sécuriser les entrées sorties des camions vers l'entreprise SONOFEP

*Présentation du plan prévu par les services départementaux. (Transmis aux conseillers le 31 mars)

*Coût de l'opération 205 000 € HT (246 000 € TTC). Reste à charge par commune 5 687,50 € HT

*Conventions envoyées pour lecture aux conseillers le 30 mars : l'une pour autoriser le maire à signer la convention financière entre les communes de Saulon-la-Rue, de Barges, la SONOFEP et le

département. L'autre pour la maintenance des trottoirs. Les travaux pourraient commencer en septembre.

Monsieur le maire explique qu'il ne s'agit pas de se prononcer sur le projet dont le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage est le département. La commune est sollicitée par le département pour prendre en charge une part du coût des travaux concernant les trottoirs de la commune, ce qui est à son avis, la moindre des choses, et dont le montant du coût s'avère fort raisonnable, compte tenu de l'ampleur du projet, qui vise entre autres à améliorer la sécurité pour les bargeois.

VOTE : 7 contre - 2 abstentions- 6 pour

Il s'avère qu'une légère majorité du conseil n'est pas convaincue par l'efficacité du projet pour résoudre les problèmes de sécurité sur le carrefour D996-route des 4 vents.

Monsieur le maire **PREND ACTE** et transmettra cette délibération aux partenaires concernés par cette opération.

5- Sinistres-assurances

5.1. Poteau incendie rue du lavoir

Déclaration à GROUPAMA- L'enquête de voisinage n'a rien donné-Dépôt de plainte à la gendarmerie- Devis qui s'élève à 2 104,64 €- Expert assurance OK- 760 € de franchise. 1^{er} versement de 650 € reçu. 2^{ème} versement à la fin de travaux.

5.2. ERL plafond suspendu bar

Lors de la location du 12 mars, le plafond suspendu dans le coin bar s'est affaissé (rupture d'une pièce d'accroche fixée à la poutre métallique) - Déclaration à GROUPAMA Dommages Ouvrage- prise d'un arrêté de fermeture de la salle- remise en état le 21 mars – réouverture de l'ERL.

5.3. ERL Etanchéité

Réponse à nos interrogations qui ne changent pas les décisions de notre assureur. Il faut programmer les travaux.

6- Travaux

Christian GORGET, adjoint aux travaux, fait le point :

Clocher église, travaux terminés le 25 février- TRAV'HAUT.

Terrassement derrière le lavoir, travaux effectués le 2 mars- F. ALEXANDRE.

Fin de la pose du sol sur le multisports le 2 mars -AJ3M

Plateforme pour Algéco en zone de loisirs réalisée le 3 mars.

Pose d'un cache pour dissimuler des tuyaux en façade de mairie (Emiland) le 19 mars.

Yannick : reprise peinture préau, chemin rue de l'église, pose du panneau espace Jeannine Lejard, saturateur ERL, pose serrures sur Algeco, ...

Remise en place plafond suspendu ERL le 21 mars- ROYER.

Remplacement du poteau incendie rue de la poterie le 21 mars puis 28 mars. VEOLIA

Curage du réseau eaux pluviales le 21 mars et passage caméra rue de la poterie, le 22 mars-VEOLIA.

Installation de l'Algéco en zone de loisirs le 22 mars.

Remplacement du poteau incendie rue du Lavoir le 30 mars (à terminer) VEOLIA

Enfouissement des réseaux aériens, suite : ORANGE devrait intervenir du 11 au 15 avril

Plantations semaine prochaine-CHENOT

Entreprise NRV le 30 mars pour les fuites « chroniques » sur le toit de l'ERL - travaux à venir (attente de devis)

Passage VERITAS vérifications des installations électriques le 24 mars

Vérif alarmes, école et ERL, le 25 mars

Vérifications des extincteurs le 29 mars - PARENT

Info SICECO : proposition d'éclairer le passage piétons route de Saulon-la-Chapelle avec un lampadaire solaire. Le conseil municipal est d'accord pour demander un devis.

7-Affaires Scolaires

Retour sur le conseil d'école :

*Point sur les effectifs prévus pour la rentrée 2022-2023 au 18 mars 2022 :

Maternelle : 17 PS + 19 MS + 23 GS = 59 élèves

Elémentaire : 25 CP + 19 CE1 + 29 CE2 + 14 CM1 + 20 CM2 = 107 élèves

Kermesse le 18 juin

*Inscriptions : (entrée en maternelle, entrée en élémentaire, nouvelle inscription sur autres niveaux)

Retrait des dossiers du 28 mars au 3 avril (sur sites communaux)

Retour dossier papier du 5 au 16 avril 2022

*Liste de travaux

8-Proposition HIVORY (antenne) (Délibération 2022-18)

Contacté par HIVORY qui nous fait une proposition d'achat de la parcelle sur laquelle se trouve leur antenne. Cette société nous propose d'acheter l'emprise de leur pylône (soit environ 70m²) pour un montant total de 45 000 €.

Refus du conseil à l'unanimité

9-Logement communal

M. Mme BRISSAC nous ont fait part de leur départ du logement sis 5 gde rue, fin août.

Ouverture à candidature pour de nouveaux locataires dans le prochain avis. Date limite pour les dépôts de dossiers de candidatures le 30 avril. Réunion de la commission logement le 9 mai 18h30.

10-Bibliothèque - nouvelle responsable (Délibération 2022-19)

Laurence CHAUDRON est candidate pour être responsable de la bibliothèque.

Mme Thérèse DEBAYLE nous a fait part de son souhait de cesser d'être responsable de la bibliothèque municipale, fonction qu'elle occupait depuis de nombreuses années.

Monsieur le maire par l'intermédiaire des avis de janvier et mars 2022 a fait appel à un(e) volontaire bénévole pour remplir ce rôle.

Mme Laurence CHAUDRON s'est portée candidate pour être responsable de la bibliothèque municipale à titre de bénévole. Elle s'engage à suivre les formations destinées à donner le niveau et les connaissances pour animer une bibliothèque municipale. Depuis de nombreuses années elle est membre de l'équipe animant la bibliothèque et connaît bien le contexte.

Monsieur le maire rappelle que Mme Sandrine CHAMPAGNE, secrétaire de mairie a été désignée « Régisseur de recettes » de la bibliothèque le 27 juin 2019.

VOTE : Laurence CHAUDRON est désignée responsable de la bibliothèque à l'unanimité

11-CR commission environnement du 21 mars

Choix des lieux sur lesquels la commission va travailler.

Projets : autour des passerelles sur le Chairon.

Emplacement confié à l'école vers zone jeux espace Jean GORGET (participation à un concours, thème girouette et vent)

21 avril RV département.

12-CR commission jeunes du 24 mars

Annulation de la sortie au PAL

Nouveau calendrier :

18 avril : chasse aux œufs

21 mai : sortie VTT

25 juin : tournoi foot jeunes

4 septembre : accrobranches

29 octobre : bowling

17 décembre rétrogaming-fléchettes (animateur)

Décembre : spectacle Noël

13-Elections présidentielles (tableau)

Commission électorale réunie le 18 mars-464 inscrits

Tableau de tenue du bureau de vote 1^{er} tour le 10 avril à l'ERL

Ouverture du bureau de 8h00 à 19h00

14-Questions diverses

Retour sur le repas des aînés

Utilisation de l'algéco en zone de loisirs

Activités à venir

3 avril : Nettoyage du village, rendez-vous à 9h30 sur le parking de la mairie, organisé par le comité d'animation et l'association courir pour les animaux

17 avril : concours Agility

18 avril : chasse aux œufs au bois au loup

30 avril : complètement Barges

8 mai : inauguration espace J. LEJARD 10h puis commémoration.

21 mai : sortie VTT

4 juin : Matinée désherbage

La séance est levée à 23h45

Date du prochain conseil le **6 mai, 20h30, en mairie**